



Plan canicule

CCAS de SAINT-PAUL-LES-FONTS

☎ : 04.66.82.41.08

☎ : 04.66.82.09.34

Depuis 2003, le plan national canicule est mis en place du 1er juin au 31 août. A ce titre, chaque ville a l'obligation de tenir un registre nominatif. Pour la commune de Saint-Paul-les-Fonts, le CCAS est chargé d'établir cette liste des personnes susceptibles d'être fragilisées en cas de canicule et de la tenir à jour.

Êtes- vous concerné(e) ?

Sont concernées les personnes de 65 ans et plus, les personnes hospitalisées à domicile, les adultes handicapés, les populations isolées, les personnes en situation de précarité, les sans abri et qui souhaitent bénéficier d'un suivi en cas de fortes chaleurs.

En cas de fortes chaleurs

L'alerte canicule est déclenchée uniquement par la préfecture du Gard. Elle fait suite à plusieurs jours successifs de fortes chaleurs. Toutes les mairies sont alors informées et contactent les personnes inscrites sur leurs registres.

Les recommandations pour se protéger de la chaleur :

- Maintenir fermés les volets, fenêtres, rideaux dès le matin,
- Aérer aux heures les plus fraîches (les nuits),
- S'hydrater régulièrement : 8 à 10 verres d'eau par jour, ou consommer : fruits, légumes, thé, café, glaces, yaourts, qui peuvent remplacer l'eau. Éviter les boissons alcoolisées,
- S'humidifier régulièrement le corps (douches, brumisateurs),
- Éviter les sorties entre 12h et 16h,
- Porter des vêtements amples et légers.

Si besoin, les numéros d'urgence à contacter sont les suivants :

- le 15 (Samu),
- le 18 (Pompiers),
- le 112 (numéro d'urgence unique européen).

Comment faire la demande ?

C'est à la personne âgée ou handicapée, ou à son entourage, de faire la demande d'inscription sur ce registre. Pour cela, il suffit de remplir le formulaire et de le déposer à la Mairie dans la boîte aux lettres ou directement auprès du secrétariat.

Il est à votre disposition à l'accueil (ou peut vous être expédié sur simple demande) au CCAS en mairie. Il est également téléchargeable sur notre site Internet

<http://www.mairie-saintpaullesfonts.fr/Plan-canicule.html>

L'inscription est à renouveler chaque année.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

CCAS - Hôtel de Ville 1, Plaço dou Treillas 30330 Saint-Paul-les-Fonts

Pôle accueil : 04 66 82 41 08

Le Maire, Président du CCAS, Marc ANGELI entre le citoyen et l'État



Plan canicule

Imprimé à retourner, si vous le souhaitez, au secrétariat de mairie
Ces données demeurent confidentielles

CCAS de SAINT-PAUL-LES-FONTS

☎ : 04.66.82.41.08

☎ : 04.66.82.09.34

Pourquoi une fiche d'inscription ?

Ce document va nous permettre de :

- distinguer les personnes seules et isolées tout l'été ou une partie de l'été,
- identifier les professionnels intervenant à domicile et la personne à prévenir en cas d'urgence.

Cette fiche doit donc être remplie avec soin et dans son intégralité, ces données demeurant confidentielles.

Elle permettra de personnaliser la réponse apportée par nos services, en cas de fortes chaleurs.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

Téléphone :

ÂGE :

Période(s) d'absence (du 1^{er} juin au 31 août) :

Coordonnées du médecin traitant :

Nom : **Téléphone** :

Coordonnées du service qui intervient à domicile :

Téléphone :

Coordonnées de /des personne (s) à prévenir en cas d'urgence :

Nom : **Téléphone** : **Lien parenté** :

Nom : **Téléphone** : **Lien parenté** :

Nom : **Téléphone** : **Lien parenté** :

Nom : **Téléphone** : **Lien parenté** :